

**EPREUVES ANTICIPEES OBLIGATOIRES ET EPREUVE DE CONTRÔLE DE FRANÇAIS – BCG ET BTN – A COMPTER DE LA SESSION 2021 DU BACCALAUREAT**

**EPREUVE ECRITE OBLIGATOIRE – BCG ET BTN – A COMPTER DE LA SESSION 2021 DU BACCALAUREAT**

**Les modalités de passation de l'épreuve : la durée de l'épreuve est de 4 heures. Son coefficient est de 5 (BCG et BTN)**

<p align="center"><b>OBJECTIFS</b></p>	<p align="center">L'épreuve vérifie les <u>compétences</u> acquises et évalue les <u>connaissances</u> suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Maîtrise de la langue et de l'expression</b></li> <li>- Aptitude à lire, à analyser et à interpréter des textes</li> <li>- Aptitude à <b>mobiliser une culture littéraire</b> (travaux conduits en cours de français, culture et lectures personnelles) <b>pour traiter d'une question littéraire portant sur l'un des objets d'étude du programme</b></li> <li>- Aptitude à <b>construire une réflexion</b> (appui sur différents textes) et à <b>prendre en compte d'autres points de vue que le sien</b></li> </ul>	
<p align="center"><b>SUJET</b></p>	<p align="center">Le sujet offre le <u>choix</u> entre deux types de travaux d'écriture, liés aux objets d'étude au programme</p>	
	<p align="center"><b>BACCALAUREAT GENERAL</b></p>	<p align="center"><b>BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE</b></p>
	<p align="center">Un commentaire OU Une dissertation</p>	<p align="center">Un commentaire OU Une contraction de texte suivie d'un essai</p>
<p align="center"><b>COMMENTAIRE</b> Évalué sur 20 points</p>	<p align="center">Porte sur un <b>texte littéraire</b> en lien avec <b>un des objets d'étude</b> du programme de la classe de 1ère <u>À l'exclusion de l'objet d'étude « Littérature d'idées du XVIe au XVIIIe siècle » - BTN</u></p> <p align="center">Le candidat compose un <b>devoir</b> qui présente <b>de manière organisée</b> ce qu'il a retenu de <b>sa lecture</b> et justifie par des <b>analyses précises</b> son <b>interprétation</b> et ses <b>jugements personnels</b> <u>Le sujet est formulé de manière à guider le candidat dans son travail - BTN</u></p> <p align="center">Le texte proposé pour le commentaire n'est <b>pas extrait d'une des œuvres au programme</b></p>	

	BACCALAUREAT GENERAL	BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE
<p><b>DISSERTATION</b></p> <p>Évaluée sur 20 points</p>	<p>Consiste à conduire une <b>réflexion personnelle organisée</b> sur <b>une question littéraire portant sur l'une des œuvres et sur le parcours associé</b> figurant dans le programme d'œuvres</p> <p><b>Le candidat choisit l'un des trois sujets de dissertation, chacun étant en rapport avec l'une des œuvres au programme et son parcours associé</b></p> <p><b>Le candidat s'appuie</b>, pour développer son <b>argumentation</b>, sur sa <b>connaissance de l'œuvre et des textes étudiés</b> dans le cadre de <b>l'objet d'étude concerné</b> ainsi que sur <b>ses lectures et sa culture personnelles</b></p>	
<p><b>CONTRACTION DE TEXTE SUIVIE D'UN ESSAI</b></p> <p>Évaluée sur 20 points</p> <p>Contraction de texte sur 10 points</p> <p>Essai sur 10 points</p>		<p>Ce sujet permet d'apprécier l'aptitude à <b>reformuler une argumentation de manière précise, en respectant l'énonciation, la thèse, la composition et le mouvement</b></p> <p>Il prend appui sur <b>un texte relevant d'une forme moderne et contemporaine de la littérature d'idées</b></p> <p>Le texte proposé est d'une <b>longueur de mille mots environ</b>. Il fait l'objet d'un <b>exercice de contraction au quart, (marge autorisée de plus ou moins 10%)</b>. Le candidat indique à la fin de l'exercice le nombre de mots utilisé</p> <p><b>Le sujet de l'essai</b> porte sur <b>le thème ou la question que le texte partage avec l'œuvre et le parcours étudiés durant l'année dans le cadre de l'objet d'étude « Littérature d'idées du XVIe au XVIIIe siècle »</b></p> <p>Le candidat s'appuie, pour développer son argumentation, <b>sa connaissance de l'œuvre et des textes étudiés pendant l'année</b></p>

**EPREUVE ORALE OBLIGATOIRE – BCG ET BTN - A COMPTER DE LA SESSION 2021 DU BACCALAUREAT**

**Les modalités de passation de l'épreuve : la durée de l'épreuve est de 20 minutes. Le temps de préparation est de 30 minutes. Son coefficient est de 5 (BCG et BTN)**

<p><b>OBJECTIFS</b></p>	<p>L'épreuve permet d'apprécier la <b>qualité de l'expression orale du candidat</b> ainsi que sa <b>capacité à développer un propos et à dialoguer avec l'examineur</b>. Il évalue ses <b>connaissances</b> et son <b>aptitude à les mobiliser dans les deux temps successifs de l'épreuve</b>, à la fois pour <b>faire la preuve de ses compétences de lecture, d'analyse et d'interprétation</b> des textes et des œuvres, et pour <b>exprimer une sensibilité et une culture personnelles</b></p> <p>L'épreuve laisse une <b>large place aux propositions de l'élève</b> et évalue son aptitude à <b>les présenter</b>, à <b>les justifier</b> et à <b>en expliquer la pertinence</b> : elle vise ainsi à <b>valoriser son investissement personnel</b> dans sa formation et à <b>mesurer sa capacité à mettre en relation la littérature avec les autres champs du savoir et les autres arts</b></p>
<p><b>STRUCTURE</b></p>	<p>L'épreuve est composée de <b>deux parties qui s'enchaînent</b>, précédées d'un <b>temps de préparation de 30 minutes</b>. Le temps consacré à <b>accueillir le candidat et à remplir la fiche d'évaluation, environ 10 minutes</b>, n'empiète ni sur le temps de préparation, ni sur la durée de l'épreuve elle-même</p>
<p><b>DESCRIPTIF</b></p>	<p>L'épreuve se fonde sur le « <b>descriptif des activités</b> » remis par l'enseignant qui rend compte du <b>travail mené avec la classe durant l'année de 1<sup>ère</sup></b> Il prend la forme d'un <b>récapitulatif des œuvres et des textes étudiés</b>, en distinguant <b>ceux qui ont fait l'objet d'une étude détaillée</b>, sur lesquels les <b>candidats peuvent être interrogés dans la 1<sup>ère</sup> partie de l'épreuve</b>.</p> <p align="center"><b>Sauf mention expliquant et justifiant <u>l'anomalie</u>, chaque objet d'étude doit comporter :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>Pour le BCG</u> au moins 6 textes</b> susceptibles de donner lieu à une <b>interrogation (3 extraits au minimum pour chaque œuvre, 3 extraits pour le parcours associé) &gt; 24 textes</b></li> <li>- <b><u>Pour le BTN</u> au moins 4 textes</b> susceptible de donner lieu à une <b>interrogation (2 extraits au minimum pour chaque œuvre, 2 extraits pour le parcours associé) &gt; 16 textes</b></li> </ul> <p>Ce descriptif comporte également une <b>partie individuelle</b> indiquant <b>l'œuvre choisie par le candidat parmi celles proposées par l'enseignant au titre des lectures cursives obligatoires ou parmi celles qui ont été étudiées en classe</b> : cette œuvre fait l'objet de la <b>2<sup>nd</sup>e</b> partie de l'épreuve Le descriptif est <b>signé par l'enseignant</b> et porte le <b>cachet de l'établissement</b>. Il est <b>communiqué à l'examineur en amont des épreuves</b>. Le <b>candidat présente une copie à l'examineur au début de l'épreuve</b>. Il dispose des <b>mêmes documents pour l'épreuve et pour sa préparation</b>.</p>

EPREUVE	EXPOSE SUR UN DES TEXTES DU DESCRIPTIF Durée : 12 minutes – 12 points	PRESENTATION DE L'ŒUVRE CHOISIE Durée : 8 minutes – 8 points
	<b>Modalités d'accueil du candidat, du choix du texte à expliquer, du choix de la question de grammaire</b>	Enjeux visées et modalités de passation
	<p><b>Accueil du candidat</b> : l'examineur indique &gt; le <b>texte</b> et le <b>passage retenu</b>, avec une éventuelle sélection du passage à expliquer si le texte excède une vingtaine de lignes de prose continue, la <b>question de grammaire</b> posée, qui ne peut concerner qu'un passage de l'extrait faisant l'objet de l'explication de texte</p> <p>Ces <b>éléments sont indiqués par écrit</b>, au moyen d'une <b>fiche</b> qui lui est <b>remise</b> et qu'il <b>signe</b> avant de commencer sa préparation</p>	<p>Cette partie de l'épreuve <b>évalue l'expression orale</b>, en réclamant du <b>candidat</b> une <b>implication personnelle dans sa manière de rendre compte</b> et de <b>faire partager une réflexion sur ses expériences de lecture</b></p> <p>Cette partie se déroule en <b>deux temps successifs</b>, le <b>1<sup>er</sup></b> n'étant qu'un <b>point de départ pour les interactions qui le suivent et qui constituent l'essentiel de l'épreuve</b></p>
<b>PASSATION DE L'EPREUVE</b>  <b>EVALUATION</b>	<p>Le candidat propose une <b>lecture à voix haute juste, pertinente et expressive du texte</b> choisi par l'examineur, <b>après l'avoir situé brièvement dans l'œuvre ou le parcours associé</b>  Cette partie est notée sur <b>2 points</b></p> <p>Le candidat propose une <b>lecture linéaire d'un passage d'une vingtaine de lignes</b> sélectionné par l'examineur dans le texte, quand celui-ci excède cette longueur  Cette partie est notée sur <b>8 points</b></p> <p>Le candidat répond à la <b>question de grammaire</b> posée par l'examineur. La <b>question porte uniquement sur le texte</b>. Elle vise l'<b>analyse syntaxique d'une courte phrase ou d'une partie de phrase</b>  Cette partie est notée sur <b>2 points</b></p>	<p>Le <b>candidat présente brièvement l'œuvre qu'il a retenue</b> et expose les <b>raisons de son choix</b></p> <p>Le candidat réagit aux <b>relances de l'examineur</b> qui, prenant <b>appui sur la présentation du candidat et sur les éléments qu'il a exposés</b>, <b>évalue les capacités à dialoguer, à nuancer et à étoffer sa réflexion, à défendre son point de vue sur la base de la connaissance de l'œuvre</b></p> <p><b>L'examineur ne revient pas sur la 1<sup>ère</sup> partie</b>. Évitant les <b>questions fermées et trop ponctuelles</b>, il conduit l'<b>entretien de manière ouverte, en dialoguant avec le candidat</b> de manière à <b>lui permettre d'expliquer, de justifier et ainsi de défendre son choix</b></p> <p>L'examineur porte, <b>après la prestation du candidat</b>, sur la <b>fiche d'évaluation pour chaque partie de l'épreuve ses appréciations et le nombre de points attribué à la 1<sup>ère</sup> et à la 2<sup>nd</sup>e partie</b>. Il signe la fiche complétée. <b>Seule la note globale sur 20 est reportée sur le bordereau de notation</b></p>

**CONNAISSANCES ET COMPETENCES EVALUEES LORS DE L'EPREUVE ORALE OBLIGATOIRE – BCG ET BTN**

	<b>ATTENDUS DE LA PRESTATION ORALE</b>	<b>ELEMENTS EVALUES</b>
<b>LECTURE</b>	<b>Lecture correcte et expressive d'un texte déjà connu</b>	Capacité à <b>faire entendre sa voix</b> et à <b>faire preuve dans sa lecture d'une intention de sens</b> Capacité à <b>adresser sa lecture</b>
<b>EXPLICATION</b>	Bonne compréhension littérale <b>Analyse pertinente au service d'une interprétation</b> <b>Mobilisation des savoirs linguistiques et littéraires</b> nécessaires à l' <b>analyse du texte</b> <b>Références précises au texte</b> étudié	Qualité de l' <b>expression</b> et <b>niveau de langue orale</b> Qualités de <b>communication</b> , de <b>précision</b> et de <b>clarté dans le propos</b>
<b>QUESTION DE GRAMMAIRE</b>	<b>Mobilisation des savoirs linguistiques pertinents pour l'analyse faisant l'objet de la question</b>	Capacité à <b>mobiliser un lexique grammatical pertinent</b> Capacité à <b>construire une analyse syntaxique</b> , à <b>réfléchir sur des faits linguistiques</b>
<b>ENTRETIEN</b>	<b>Présentation synthétique</b> de l'œuvre retenue <b>Expression pertinente, justifiée et convaincante d'un choix personnel</b> <b>Entrée véritable dans l'échange</b> , tirant profit des <b>éléments de relance pour approfondir sa propre réflexion</b> <b>Mobilisation pertinente des connaissances culturelles et artistiques en lien avec le propos</b>	Capacité à <b>défendre une lecture personnelle</b> Capacité à <b>expliquer</b> et à <b>justifier ses choix</b> <b>Aptitude au dialogue</b> Qualité de l' <b>expression</b> et <b>niveau de langue orale</b> Qualités d' <b>analyse</b> et d' <b>argumentation</b> , de <b>communication</b> et de <b>persuasion</b> Capacité à <b>établir des liens entre la lecture littéraire et les autres champs du savoir, l'expérience du monde et la formation de soi</b>

## EPREUVE ORALE DE CONTRÔLE – BCG ET BTN – A COMPTER DE LA SESSION 2021 DU BACCALAUREAT

Les modalités de passation de l'épreuve : la durée de l'épreuve est de 20 minutes. Le temps de préparation est de 30 minutes. Son coefficient est de 5 (BCG et BTN)

Les candidats de terminale scolarisés en classe de 1<sup>ère</sup> à partir de 2019-2020 et qui ont fait le choix de présenter l'oral de contrôle au second groupe d'épreuves à partir de la session 2021 du baccalauréat présentent à cette épreuve le « descriptif des activités » de la classe de 1<sup>ère</sup> signé par le professeur et le chef d'établissement

Ils sont interrogés selon les mêmes modalités que celles définies pour l'épreuve orale obligatoire

Tous les candidats scolaires des établissements publics et privés sous contrat doivent présenter le « descriptif des activités » de leur classe de 1<sup>ère</sup>. Dans le cas contraire, l'examineur le mentionne au procès-verbal et procède tout de même à l'interrogation à partir d'un texte de son choix et après discussion avec le candidat sur le travail accompli et les lectures faites durant l'année de 1<sup>ère</sup>

## CANDIDATS INDIVIDUELS OU ISSUS DES ETABLISSEMENTS PRIVES HORS CONTRAT

Les candidats individuels ou les candidats issus des établissements privés hors contrat présentent l'épreuve orale obligatoire et, le cas échéant, l'épreuve orale de contrôle dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Le « descriptif des activités » est alors constitué par le candidat lui-même, en conformité avec les programmes

### Bulletins officiels à consulter :

Programme de français de première BCG et BTN [https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=138126](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=138126) (BO spécial n°1 du 22 janvier 2019)

Programme limitatif d'œuvres (année scolaire 2019-2020) : [https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=140520](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=140520) (BO n°14 du 4 avril 2019)

Épreuves anticipées obligatoires et épreuve orale de contrôle à compter session 2021 du baccalauréat :

[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=141204](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=141204) (BO n°17 du 25 avril 2019)